

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 20 novembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023

N° 23-11-03

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Tarifs des droits de place

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

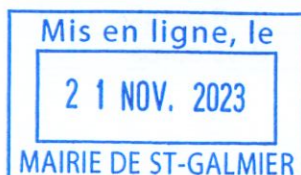
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Céline BENNICI - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Daniel DUCROS - Mireille PAULET à Serge GRANGE - Thomas ROCHETTE à Gérard ALLANCHE - André HUBERT à Aurélie DESBREE - Marie-Hélène BOUILHOL à Romain MONTELMARD.

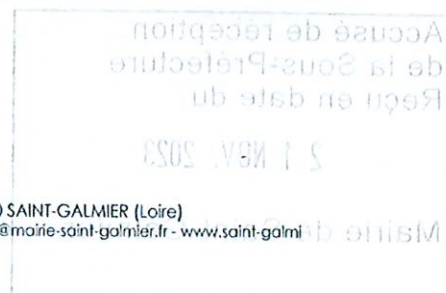
Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

21 NOV. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

TARIFS DES DROITS DE PLACE

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, explique que depuis le 1^{er} juillet 2023, la commune a repris en régie la gestion du marché hebdomadaire du lundi matin, de la foire annuelle de la Sainte-Catherine et de la fête patronale du mois d'août.

Les différents tarifs des droits de place ont été fixé par délibération n°23-01-04 en date du 12 janvier 2023.

Concernant la Foire de la Sainte-Catherine, un tarif jusqu'alors non voté était appliqué par le délégataire pour le restaurateur présent sur l'esplanade du parc municipal. Afin d'être en mesure de facturer cette année, il convient de voter ce tarif forfaitaire comprenant l'installation et l'électricité.

- **Les tarifs pour la foire de la Sainte-Catherine** sont modifiés comme suit :

	Tarifs délibération Année 2020		Nouveaux tarifs	
	Tarifs	Frais de dossier	Tarifs	Frais de dossier
Banc étalage foire – le ml	5,90 €	8,00 €	7,10 €	10,00 €
Banc étalage foire – si profondeur > 2m, le m ²	3,15 €	8,00 €	3,80 €	10,00 €
Volaille et petits animaux – le ml	3,70 €	8,00 €	4,50 €	10,00 €
Exposition matériel agricole – le m ²	1,55 €	8,00 €	1,90 €	10,00 €
Exposition véhicules par garage – par véhicule	8,00 €	8,00 €	9,60 €	10,00 €
Bovins – grande barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bovins – moyenne barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bovins – petite barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chevaux et poneys – unité	3,60 €	0,00 €	4,40 €	0,00 €
Ovins – Caprins	1,80 €	0,00 €	2,20 €	0,00 €
Restaurateur – esplanade - Forfait			600 €	

- **Les tarifs pour le marché hebdomadaire** restent inchangés, à savoir :

Banc étalage abonné - le ml	0,66 euros
Camion magasin – le ml	0,83 euros

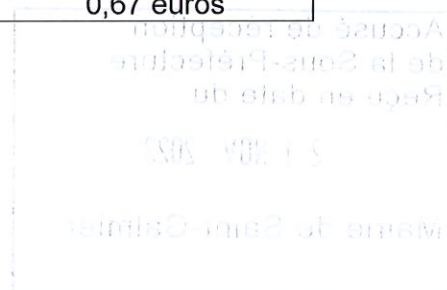
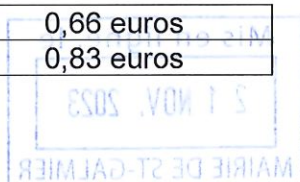
Un supplément de 0,10 € par ml sera appliqué aux passagers.

- **Les tarifs pour la fête foraine** restent inchangés, à savoir :

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du	0,67 euros
---	------------

2 1 NOV. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPOUVE** les nouveaux tarifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 novembre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

A blue ink signature of Gérard ALLANCHE, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

21 NOV. 2023

Mairie de Saint-Galmier